

Communauté éducative du collège Blaise Cendrars
par l'intermédiaire de ses représentants au Conseil d'Administration
et de ses représentants SNES et SNALC
14, avenue Charles de Gaulle
94470 Boissy-Saint-Léger

A Boissy-Saint-Léger, le 15 juin 2020
A Madame la Directrice Académique
S/c de Monsieur Chané, principal du collège Blaise Cendrars

Objet : Demande d'audience suite à la fermeture d'une classe de 4^{ème} pour la rentrée de septembre 2020

Madame la Directrice Académique,

Lors de notre entrevue avec Monsieur LANEZ le 5 mars 2020, ce dernier avait annoncé que les prévisions d'effectifs pouvaient être actualisées et revues à la hausse. Lors de cette rencontre, nous avons déjà fait remarquer un écart conséquent entre les chiffres transmis par vos équipes et les chiffres réels de l'établissement.

La prise en compte de cet écart et la réactualisation des effectifs entraîneraient donc la non fermeture de cette classe de 4^{ème}. Monsieur LANEZ avait approuvé notre suggestion et nous avait demandé de prévoir alors un TRMD sur 19 divisions et un autre sur 20 divisions. Toutefois, à ce jour, seul le TRMD à 19 divisions nous a été présenté malgré nos demandes répétées auprès de la direction.

De notre côté, nous avons effectué un sondage auprès des familles des élèves de cinquième par le biais des professeurs principaux. Pour précision, les réinscriptions étant automatiques, nous avons à comptabiliser les éventuels départs.

A ce jour, nous comptons un effectif de 103 élèves inscrits en 4^{ème} à la rentrée prochaine. A ce chiffre nous devons ajouter 5 places pour accueillir les UPE2A sur le niveau 4^{ème}. Sur ces 5 places, 2 élèves UPE2A sont déjà au sein de l'établissement.

Mathématiquement, nous atteindrons des classes d'environ 27-28 élèves, rien qu'avec nos effectifs actuels. De ce fait, aucun élève arrivant sur le secteur ne pourrait s'inscrire au Collège. Scénario que nous avons connu à la rentrée de septembre 2019.

Ce collège est classé REP dans un quartier sensible qui cumule un certain nombre de problématiques (difficultés scolaires, difficultés sociales ...). De surcroit, la période que nous venons de traverser a exacerbé les inégalités scolaires. Une surcharge au sein des classes ne créerait donc pas les conditions optimales aux apprentissages.

Lors de l'audience du 5 mars, Monsieur LANEZ nous avait assuré qu'il serait vigilant sur l'évolution des effectifs.

Les enseignants du collège Blaise Cendrars ne doutent pas de votre attachement à la réussite de tous les élèves du Val-de-Marne et de la commune de Boissy-Saint-Léger. Ils réitèrent donc leur demande de maintien de la classe de 4ème. Il serait regrettable de renouveler les actions (grèves, blocage des parents, information aux médias...) menées en septembre 2019.

Dans l'attente de votre réponse, les enseignants du collège Blaise Cendrars vous prient d'agréer, Madame la Directrice Académique, leurs très respectueuses salutations.

Mme Baudron M. Bayeuil Mme Blaise Mme Burger Mme Creusot
M. Drie Mme Freund Mme Misticone M. Mouffok M. Ricordeau